



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 décembre 2014**

Délibération n° 2014-0507

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association ABC HLM du Rhône - Projet de ressourcerie d'agglomération

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Calvel, David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson).

Conseil de communauté du 15 décembre 2014**Délibération n° 2014-0507**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Attribution d'une subvention à l'association ABC HLM du Rhône - Projet de ressourcerie d'agglomération**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association ABC HLM du Rhône, créée en 1993, regroupe 26 organismes HLM opérant sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon et représentant un patrimoine de plus de 140 000 logements. ABC HLM, et les organismes qu'elle réunit, est confrontée de manière de plus en plus prégnante à la problématique des dépôts sauvages d'encombrants sur la voie publique.

ABC HLM souhaite répondre à cette problématique en développant un concept de ressourcerie. Inspirées d'un modèle développé au Québec, les ressourceries connaissent, depuis plus de dix ans, un fort développement en France. La prise de conscience citoyenne et les évolutions règlementaires ont contribué à l'essaimage du concept au niveau national. Les ressourceries ont trois fonctions principales : la collecte des déchets encombrants, la valorisation des déchets et la revente. Certaines ressourceries mettent également en avant une fonction d'information et de sensibilisation du grand public à l'environnement.

ABC HLM souhaite étudier et développer le projet le plus adéquat face à la problématique posée sur l'agglomération et sollicite le soutien de la Communauté urbaine pour cela.

a) Objectifs

La Communauté urbaine a initié une démarche pour développer l'économie sociale et solidaire, consciente que, dans un contexte socio économique de crise, les acteurs de l'économie sociale et solidaire représentent des éléments importants pour le maintien de l'emploi et de l'activité économique sur le territoire (plus de 12 % des établissements privés et plus de 9 % des emplois salariés de l'agglomération relèvent de ce secteur). A ce titre, la loi sur l'économie sociale et solidaire adoptée le 21 juillet 2014 doit permettre de développer plus encore cette manière d'entreprendre, notamment en facilitant le financement de ces structures par la Banque publique d'investissement.

Par ailleurs, la Communauté urbaine a approuvé un plan communautaire de prévention des déchets 2010-2014 dont l'action 2.6 vise le développement de ressourceries. Un travail est déjà organisé sur des lieux de collecte de dons, qui pourrait contribuer à ce projet de "ressourcerie d'agglomération" en l'alimentant. Dans cette perspective, la Communauté urbaine (direction de la propreté) lancera, au premier trimestre 2015, un appel à projets constitué de plusieurs lots géographiques, pour la réception et le réemploi des dons collectés sur les déchèteries de l'agglomération. Le projet d'ABC HLM tiendra compte du gisement potentiel que représentent les déchèteries de l'agglomération lyonnaise.

La Communauté urbaine souhaite donc soutenir l'initiative des bailleurs face à cette problématique en leur permettant notamment d'étudier la faisabilité d'un projet de ressourcerie en lien avec les autres porteurs de projet des territoires de l'agglomération. Le soutien de la Communauté urbaine à l'association ABC HLM s'inscrit dans la stratégie menée avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) d'une part et dans la politique menée en matière de réduction et de prévention des déchets d'autre part. En effet, il s'agit de favoriser l'émergence et le développement de projets créateurs de valeur à la fois économique, sociale et environnementale, en répondant aux problèmes des dépôts sauvages d'encombrants en bas d'immeubles mais aussi, plus globalement, à la valorisation des déchets à l'échelle de l'agglomération.

b) Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

ABC HLM souhaite étudier la faisabilité technique et économique d'un projet de ressourcerie d'agglomération. Cette phase de faisabilité doit produire les éclairages et informations qualifiées sur l'état des lieux de la ressource sur l'agglomération : encombrants, déchets d'éléments d'ameublement, déchets d'équipements électriques et électroniques, etc.

Il s'agit aussi de créer, dans cette phase, le lien avec les acteurs institutionnels du territoire pour établir les schémas de coordination possibles à l'échelle de l'agglomération sur la problématique des encombrants. En effet, la Communauté urbaine est d'ores et déjà sollicitée directement par des porteurs de projet et des territoires souhaitant développer des projets de ressourcerie. Ceux-ci seront donc associés à la démarche d'ABC HLM, de manière à développer des solutions complémentaires ou communes.

Le budget de ces actions pour l'année 2014 serait le suivant :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT
étude de faisabilité (prestataire), animation territoriale des acteurs institutionnels et des porteurs de projets	36 000	Caisse des dépôts et consignations	11 500
		État (DIRECCTE)	12 000
		Communauté urbaine de Lyon	11 500
		ABC HLM	1 000
Total	36 000	Total	36 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 500 € au profit de l'association ABC HLM du Rhône dans le cadre de la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet de ressourcerie d'agglomération pour l'année 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 500 € au profit de l'association ABC HLM du Rhône pour l'année 2014 pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet de ressourcerie d'agglomération,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association ABC HLM du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 90 - opération n° 0P01O1578.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2014.